

**COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2024-094**

L'an deux mille vingt quatre, le 26 juin à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 juin 2024

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 19
 votants : 24

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Sandrine FUSADE, Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et Mme Stéphanie TOESCA.

ABSENTS Excusés : M. Daniel BOISSERIE, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Delphine PERRIER GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Jean-Claude DUPUY, M. Alain BLONDY.

OBJET :

Demande de fonds de concours de la Commune de Saint-Yrieix – Construction de vestiaires et d'une salle de convivialité sur le site du stade de football "Marcel de Laborderie"

Pierre ROUX donne pouvoir à Céline BOYARD
Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETARE : Stéphanie TOESCA

Rapporteur : L. GORYL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, pris notamment en son article L.5214-16 V ;

Vu la délibération du 16 mai 2024 par laquelle le Conseil municipal de Saint-Yrieix a sollicité un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes afin de financer la construction de vestiaires et d'une salle de convivialité au stade de football « Marcel de Laborderie » ;

Considérant que le coût global de l'opération est estimé à 954 218,82 € HT ;

Considérant que le reste à charge de la Commune s'élève, après déductions des subventions perçues, à 488 554,70 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **accorde** à la Commune de Saint-Yrieix un fonds de concours pour un montant de 148 855 €, soit 15,60 % du coût du projet, sous réserve de l'accord du Conseil Municipal concerné selon la règle de la majorité simple (art. L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- précise que si le montant des travaux devait être inférieur au coût de projet, le montant du fonds de concours serait proratisé en conséquence ;
- précise qu'une avance de 30 % pourra être accordée dès lors que la commune de Saint-Yrieix le sollicitera et qu'elle justifiera du paiement d'au moins 50 % de la dépense totale estimée.

La secrétaire



S. TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



P. DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°43/2024

L'an deux mille vingt quatre, le seize mai à 18h00,

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 7 mai 2024

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire, Mme PLAZZI. M. GORYL. Mme L'OFFICIAL. M. DUBOIS. M. CUBERTAFON. Mme BONIN. M. GAUTHIER, adjoints au maire ; M. DARY. M. VERGNOLLE. M. DUPUY. Mme FUSADE. Mme BRACHET. M. BLONDY. Mme TOESCA. Mme CHORT. Mme ROUGERIE. M. BREUIL. Mme ELIEZ. M. LAGORCE. Mme CELERIER. M. FREMONT. M. FARGEAS. Mme BAUDEL, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Mme ROY a donné délégation de vote à Mme CELERIER
Mme ARNAUD a donné délégation de vote à M. DUPUY
M. ROUET a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL
M. GUILHOT a donné délégation de vote à M. GORYL
Mme SAUVIAT

Secrétaire : Catherine L'OFFICIAL

Rapporteur : Laurent GORYL

Nombre de conseillers :

- | | |
|---|----|
| <input type="checkbox"/> effectif légal : | 29 |
| <input type="checkbox"/> en exercice : | 29 |
| <input type="checkbox"/> présents : | 24 |
| <input type="checkbox"/> représentés : | 4 |
| <input type="checkbox"/> votants : | 28 |
| <input type="checkbox"/> Pour : | 28 |
| <input type="checkbox"/> Contre : | 0 |

**Construction de vestiaires et
d'une salle de réception au
stade Marcel de Laborderie**

**Demande de fonds de
concours auprès de la
Communauté de communes**

Considérant la nécessité d'engager des travaux de réalisation de nouveaux vestiaires et d'une salle de réception au stade Marcel de Laborderie ;

Vu la délibération n°113/2023 portant demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne et de la Préfecture au titre des différents fonds et dotations proposés par l'Etat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

☞ **sollicite** la Communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix pour l'attribution d'un fonds de concours destiné à financer la construction de vestiaires et d'une salle de réception au stade Marcel de Laborderie ;

☞ **approuve** le plan de financement ci-après :

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le 22 mai 2024

ID : 087-218718708-20240516-D20247782633-DE

Nature de la dépense	Montant H.T	Recettes	Notifiées	Montant	%
Travaux de construction vestiaires et salle de réception	827 547,73 €	Etat – DETR	Oui	238 554,70 €	25,00%
Maîtrise d'œuvre	70 706,70 €	Etat - DSIL	Non	150 000,00 €	15,72%
Mission Contrôle technique	6 220,00 €	Conseil Départemental 87	Oui	60 000,00 €	6,29%
Mission SPS	3 660,00 €	Fédération Française de football	Non	40 000,00 €	4,19%
Etude de sol	2 470,00 €	Fonds de concours – Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix	Non	150 000,00 €	15,72%
Relevé topographique	925,00 €	Autofinancement		315 664,12 €	33,08%
Frais de publicité / appel d'offres	1 312,00 €				
Aléas pour imprévus – 5% / dont révision des prix	41 377,39 €				
Total dépenses	954 218,82 €	Total recettes		954 218,82 €	100,00%

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

A Saint-Yrieix, le 17 mai 2024


Catherine L'OFFICIAL
Secrétaire de séance




Daniel BOISSERIE
Maire de Saint-Yrieix
Membre Honoraire du Parlement Français

Envoyé en préfecture le 21/05/2024
Reçu en préfecture le 21/05/2024
Publié le 22 mai 2024
ID : 087-218718708-20240516-D20247782633-DE

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication